

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR LES RAPPORTS
DE LA RÉGION RÉUNION SUIVANTS :

- *le compte administratif pour l'exercice 2019 ;*
- *le bilan d'activités pour l'exercice 2019.*

**PAS D'AVIS DU CCEE SUR LE BA-CA 2019 DE LA RÉGION
CAR LA RÉUNION ÉTAIT EN ÉTAT D'URGENCE (COVID-19)**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2018 ;
- le bilan 2018 de la gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;
- le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2018.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement formule les avis ci-après sur :

- 1/ Le compte administratif de la Région pour l'exercice 2018.
- 2/ Le bilan d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2018.
- 3/ Le budget 2019 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative N° 1.

AVIS DU GROUPE AD HOC « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET EUROPÉENNES »

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend note du projet de bilan d'activités et de compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2018.

D'une manière générale, il constate que ces projets sont en conformité tant avec les orientations budgétaires, le budget primitif accompagnés de trois décisions modificatives, qu'avec le projet politique porté par la majorité régionale pour la mandature 2015-2021.

De manière plus précise, le CCEE constate que la déclinaison du projet politique de la majorité en 2018 a été soutenue avec un taux de réalisation des prévisions budgétaires de 94,1 %. Ce taux demeure élevé alors même que les engagements comptables sont, eux, en diminution de 23,3 % par rapport à 2017 et fortement impacté par le mouvement des gilets jaunes au dernier trimestre 2018.

Sur un plan budgétaire, le CCEE note le résultat positif de 63,124 millions d'euros du compte administratif de la collectivité pour 2018, malgré d'une part la diminution globale des recettes de fonctionnement liée principalement à la baisse des recettes de transferts (subventions) et d'autre part la quasi stabilité des dépenses globales de fonctionnement réalisées en 2018 par rapport à celles de l'exercice 2017 et en application du contrat de confiance signé avec l'État.

Le CCEE constate aussi la baisse du niveau d'épargne brute (122,2 millions d'euros) par rapport à 2017 (137 millions d'euros). Il est vrai que cette baisse s'explique par une diminution des subventions « exceptionnellement » perçues en 2017. Toutefois, le CCEE recommande la prudence à la collectivité pour toujours préserver ce haut niveau d'épargne brute.

S'agissant du volume d'investissement (58% des dépenses totales) à destination de la commande publique et de l'emploi local, le CCEE prend acte de son niveau très élevé, même si des baisses sont perceptibles dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'enseignement et en matière de dépenses économiques.

Enfin, le dernier indicateur budgétaire que retient le CCEE est celui de la capacité de désendettement de la collectivité qui est de 9,7 années d'épargne brute contre 7,5 années fin 2017. Pour la commission, la détérioration de la capacité de désendettement de la collectivité est à mettre avant tout en lien avec la baisse de l'épargne brute, même si elle traduit quelque part la volonté de la Région de disposer à travers les recours à l'emprunt, des ressources pour soutenir son effort à l'investissement. Toutefois, tout en reconnaissant les effets leviers que peut générer un tel choix politique sur l'économie de La Réunion, le CCEE invite la collectivité à actualiser sa trajectoire d'équilibre afin de ne pas dépasser le plafond de 12 années imposé par la banque européenne d'investissement.

Pour conclure et au-delà de ces aspects purement budgétaires, le CCEE relève que la collectivité, notamment ses services financiers, a développé en 2018 des actions spécifiques ; à savoir :

- la mise en place d'un programme de billets de trésorerie ;
- l'élaboration du contrat de confiance Région/État ;
- la préparation du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 afin d'intégrer le champ de l'expérimentation de la certification de ses comptes ;
- la poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable et budgétaire.

Aussi, le CCEE tient à saluer le travail effectué dans ces domaines par la collectivité pour intégrer ces nouveaux paramètres de fonctionnement.

Cependant, pour le CCEE de fortes interrogations demeurent quant à la perspective de mise en place d'agences comptables régionales et de fin de la notion de séparation de l'ordonnateur et du comptable public qui constituent une révolution des paradigmes des Finances Publiques. Sur ces derniers points, le CCEE appelle la collectivité à conserver une extrême prudence et une vigilance constante quant aux conséquences qui peuvent en découler.

Avis des commissions du CCEE sur le bilan d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2018

AVIS DE LA COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

En préambule, la commission 1 « Vivre ensemble » rappelle que l'ambition affichée du Conseil régional pour son projet de mandature 2015-2021, inscrite dans son budget primitif de 2018, est de faire du développement culturel, *un projet co-construit avec les acteurs culturels, les institutions et toutes les forces vives ayant la même ambition*. Le tableau suivant exprime la traduction budgétaire de cette ambition.

BP 2018 + DM + VC <i>(Unités : euros)</i>	Autorisations (AP- AE)	Engagés	Crédits de paiement (CP)	Réalisés (Mandatements)
Investissement (AP)	2 692 700	2 192 577	4 160 567	2 984 636,07
Fonctionnement (AE)	15 564 195	15 297 864	12 026 000	11 735 570,49

L'observation des chiffres ci-dessus fait apparaître, pour le secteur « Investissement » une mobilisation de crédits de paiement excédant de 1 175 931 € (40%) les montants mandatés. La commission aurait souhaité disposer de données concernant ce point, ce qui lui aurait permis de mieux le comprendre.

A contrario, s'agissant du secteur « Fonctionnement », il est à noter que les montants mandatés représentent près de 92 %, ce qui constitue un très bon taux de consommation des crédits de paiement (CP). Cependant, le montant des mandatements (11 735 570 €) rapproché des montants engagés (15 297 864 €) révèle un différentiel de 3 562 294 €. Ces constats, dans un contexte budgétaire contraint, interpellent la commission.

Par ailleurs, la commission encourage la collectivité à adopter une unité de présentation des différents documents budgétaires, notamment pour le budget primitif et le bilan d'activités, ce qui en faciliterait la lecture.

L'examen détaillé des chiffres du bilan d'activités de 2018 appelle les observations suivantes de la commission « Vivre ensemble ».

I – Développement culturel

1.1 Une politique de développement culturel structurante et adaptée aux côtés des acteurs culturels

Les chiffres du bilan d'activités présentent un montant total de subventions de 4 615 210 € **et un nombre de 379 acteurs culturels soutenus, soit, à première vue, une moyenne de subvention de 12 177€ /acteur culturel, pour 2018.**

Cette valeur moyenne, si elle a le mérite d'offrir une vision globale de la répartition des dotations, occulte cependant les disparités importantes qui existent entre les différents secteurs.

1.1.1 Musique

C'est le domaine culturel qui reçoit le plus de subventions : **1 498 138€** (dont 577 000€ pour le PRMA) lui ont été consacrés en 2018, ce qui représente quasiment le tiers de l'ensemble des dotations. Ce montant enregistre, par ailleurs, une augmentation de 22 % (271 574€) par rapport à 2017.

2017	2018
1 226 564€ dont 525 000€ pour le PRMA	1 498 138€ dont 577 000€ pour le PRMA

1.1.2 Spectacle vivant

• *Théâtre, Danse, arts du cirque et de la rue*

Le tableau ci-dessous met en évidence une légère baisse quant aux engagements en 2018. L'enveloppe de 431 645 € dévolue à ces secteurs en 2018 a bénéficié, au total, à 50 acteurs culturels, soit une moyenne de 8632€ par projet.

	Réalisations 2017 60 acteurs culturels	Prévisions 2018	Réalisations 2018 50* acteurs culturels
Théâtre (32)	341 000 €	690000	281 445 €
Danse (18)	175 000 €		150 200 €
TOTAL	516 600 €		431 645 €

Si la comparaison des chiffres ci-dessus révèle une moyenne de subvention constante sur ces 2 années, celle-ci est corrélée à une baisse du nombre de bénéficiaires. **La commission regrette cet état de fait et insiste sur la nécessité d'un accompagnement plus affirmé de la création.**

1.2 Des schémas régionaux culturels pour une politique publique en phase avec les grands enjeux du territoire et du développement humain

• *Lieux de création et de diffusion*

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Écart
890 000 €	1 156 000 €	+ 266 000 € (29,88%)

La commission s'interroge sur les chiffres de ce tableau, l'ensemble des acteurs culturels ayant fait remonter une baisse généralisée des subventions de la Région en 2018.

À propos de la démocratisation culturelle, noble ambition de la collectivité partagée par les acteurs culturels, la commission regrette le manque d'éléments de bilan (qualitatifs et quantitatifs) pour les dispositifs pilotés directement par l'exécutif Régional, notamment « Guétali » et « Culturanoo ».

1.3 Entreprises culturelles

	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Écart
Fonctionnement	AE 80 000 CP 88 750	AE 136 112 CP 91 038	56 112 -
Investissement	AP 335 000 CP 402 000	AP 248 002 CP 162 760	-86 998 -

Si à la lecture de ces chiffres, il apparaît une réalisation plus importante en fonctionnement, il est à noter parallèlement en investissement, une réalisation bien moindre. La commission aurait apprécié, de façon générale, de disposer d'éléments éclairants dans les cas où les réalisations sont, de façon significative, inférieures aux engagements votés. Par ailleurs, il est noté que *18 subventions ont été accordées à 14 entreprises culturelles – dont 3 librairies indépendantes locales*. La commission suggère à la collectivité d'inclure ces éléments dans les fiches intitulées « Bilan du programme », pour une meilleure visibilité des attributions des subventions publiques.

1.4 Cultures régionales

La commission note l'item « Cultures régionales » en lieu et place de l'item « événementiel » dans le bilan d'activités de 2018 de la collectivité. Sous cet item, figurent les fêtes calendaires (Jour de l'an chinois, Jour de l'an tamoul, Semaine créole, 20 décembre...) pour lesquelles on note **un engagement financier de 86 500€**.

La commission « Vivre ensemble » souscrit pleinement à toutes ces actions de la politique culturelle régionale visant à valoriser l'identité plurielle réunionnaise. Elle s'étonne et déplore néanmoins que la prise en compte des cultures régionales par la collectivité ne se traduit que par la célébration des fêtes calendaires.

La langue régionale, qui est un élément de culture essentiel, doit faire l'objet d'un traitement privilégié orienté vers sa préservation et sa valorisation, comme l'y invite la Constitution française¹, laquelle reconnaît que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

La commission invite la collectivité à s'inscrire dans ce cadre institutionnel pour coopérer davantage avec l'Académie en vue du développement de l'apprentissage de la langue créole et des cultures régionales. Cela établirait une continuité, propice à la réussite scolaire, entre l'environnement socio-culturel et le système éducatif et pourrait contribuer à faire baisser, de façon significative, les taux d'illettrisme et d'échec scolaire.

À cet effet, la commission incite fortement la collectivité à réfléchir à la création d'un Office public de la langue créole, outil facilitateur et indispensable à l'élaboration et à la mise en œuvre commune d'une politique culturelle académique.

1.5 La littérature

Dans le document du Budget primitif 2018, sous la rubrique littérature – Pôle régional de littérature et de diversité linguistique, on peut y lire ces chiffres :

Prévisions BP 2018	Réalisations BA 2018
AE 60 000	AE 61 500
CP 50 000	CP 64 483

Dans le tableau de répartition des subventions par secteur (p304 du bilan d'activités - BA), il est question pour le secteur de la « Littérature » d'un montant de 176 461€ répartis entre 13 acteurs.

1 Introduction de l'article 75-1 dans la Constitution par la [loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008](#) portant modernisation des institutions de la Ve République, aux termes duquel « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », confirme la volonté institutionnelle d'œuvrer pour la préservation et la valorisation des langues régionales. La [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a réaffirmé en son article 40 modifiant l'article L. 312-10 du code de l'éducation que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage » et que « cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité ». Source B.O . de l'éducation nationale.

Dans la fiche « bilan (p337 du bilan d'activités) du Schéma de la lecture publique et de la littérature réunionnaise, des actions – toutes confondues – ont été réalisées pour un montant total de 223 399 €, dont 60 000 € pour la réhabilitation d'une médiathèque.

La commission s'interroge sur la part financière réellement consacrée à la création littéraire. L'ensemble des actions listées dans le cadre du schéma de la lecture publique et de la littérature réunionnaise puisent dans une production littéraire alimentée par les auteurs.rices de la Réunion qui œuvrent dans une grande précarité financière. Sans véritable encouragement et soutien de la collectivité, ce creuset créatif risque non seulement de ne pas se renouveler mais à court terme de se tarir. Ce secteur doit être accompagné au même titre que les autres expressions artistiques, comme la musique par exemple.

1.6 Les arts plastiques

Globalement ce sont **390 700 €** qui ont été consacrés au secteur. Il serait intéressant de pouvoir faire la part des financements reçus entre des acteurs individuels (artistes), des associations et des établissements ou structures culturelles tel que le FRAC réunion.

Au regard des autres secteurs disciplinaires, la commission note de façon globale le faible taux de dotation consacré aux arts plastiques.

Dans le cadre du soutien direct aux artistes, **la commission regrette le faible montant consacré à l'acquisition institutionnelle des œuvres d'art (34 170 €)**, Région réunion et FRAC Réunion, car ce volet participe largement à la nécessaire valorisation des artistes et à la vitalité du marché.

En termes de structuration de la filière, la commission s'interroge sur l'état d'avancement du Schéma d'orientation et de développement des arts visuels, (SODAVI) aucune mention à ce sujet ne figure dans le bilan d'activité. Or, un engagement budgétaire de 74 000€ a été voté à cet effet depuis 2017 et le lancement de ce schéma, en concertation avec la DAC-OI, était inscrit dans le budget primitif régional de 2018. **La mise en œuvre de ce schéma constitue un enjeu important pour le développement du secteur à La Réunion.**

II – Patrimoine culturel

➤ **Valorisation et transmission du patrimoine immatériel – éducation patrimoniale**

Prévisions BP 2018	Réalisations BA 2018
AE 85 000 CP 91 090	AE 85 000 CP 88 296

En ce qui concerne le « village maloya », qui s'inscrit dans le cadre de la commémoration de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco, et les diverses prestations d'acteurs culturels en lien avec le sujet, **la commission réitère son souhait de voir la collectivité soutenir un plus grand nombre d'établissements scolaires, du primaire au secondaire, pour sensibiliser les élèves à leur environnement culturel.** L'éducation, dans ce domaine, doit se faire notamment par le biais de l'école.

Les éléments chiffrés suivants, extraits du bilan, donnent un aperçu du niveau de participation des scolaires aux différentes actions :

- *95 établissements scolaires dont 2 lycées ont bénéficié de prestations d'artistes, de conteurs et d'associations en lien avec la thématique du moringue et du maloya ;*

- *16 écoles ont pu se rendre sur le « Village maloya » et participer aux différents ateliers grâce à la prise en charge des transports par la Région [...]*
- *4 écoles ont réalisé une restitution du « Pratiquons le maloya » sur le site du musée Stella Matutina.*

Ces chiffres, rapportés aux 655 établissements scolaires² de La Réunion qui accueillent une population scolaire globale de 220 160 élèves (écoliers-collégiens-lycéens), soulignent la nécessité de mettre des moyens plus importants pour favoriser le développement de l'éducation patrimoniale, laquelle en est encore à un stade embryonnaire.

2 Chiffres extraits du dossier de presse de l'académie de La Réunion pour la rentrée scolaire 2017/2018

AVIS DE LA COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE RÉUNIONNAIS

La commission prend acte du budget global mobilisé en 2018 pour la mise en œuvre du premier pilier. Les réalisations financières se chiffrent en grande masse à 187,42 M€ en engagement et à 172,79 M€ en mandatement.

Si cet effort constitue un volume financier important et se traduit certainement par de très bons taux de réalisation, il est difficile cependant de l'évaluer au regard des prévisions budgétaires, ces données n'étant pas mentionnées. Aussi, il aurait été intéressant que le rapport reproduise, comme pour le bilan d'activités 2017, un tableau de synthèse des budgets, total et détaillé, mobilisés au titre du pilier 1, avec rappel des budgets votés.

Si l'on compare ces réalisations financières à celles de 2017, la commission constate que les dépenses consacrées à la mise en œuvre du pilier 1 sont en diminution de 8,8 % au niveau des engagements et de 14,8 % en mandatement.

Total Piler 1	Engagements réalisés			Crédits de paiement consommés		
	2017	2018	évol	2017	2018	évol
	205, 60 M€	187,42 M€	- 8,8 %	202, 94 M€	172,79 M€	-14,8 %

Elle en déduit que la collectivité a certes poursuivi son investissement en faveur des jeunes réunionnais mais qu'elle ne l'a pas amplifié. Or, les enjeux et les ambitions sont toujours les mêmes et de nouveaux chantiers ont été ouverts (CPRDFOP 2018-2022) ou en attente d'opérationnalité tel que le SEFORRE. Des précisions sur les raisons de cette baisse auraient apporté un éclairage supplémentaire.

Par souci de transparence et d'une plus grande lisibilité des réalisations régionales, la commission souhaiterait que la collectivité fournisse dans ses prochains bilans d'activités une analyse de l'impact de son investissement et fasse apparaître la part que représentent ses dépenses de formation (par secteur) dans son budget global.

I – La formation professionnelle et l'apprentissage

Pour ce secteur clé où les enjeux en termes de formation et d'emploi sont énormes, la collectivité a mobilisé un budget de 113,48 M€ en engagement et de 98,54 M€ en mandatement, soit un taux de réalisation de 98 % des engagements votés et 92 % des crédits de paiement votés. La commission ne peut que saluer ces résultats.

Pour autant et dans le prolongement de ses observations supra, elle note que les réalisations financières sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, de 13,5 % en engagement et de 8,1 % en mandatement :

Formation pro. et apprentissage	Engagements réalisés			Crédits de paiement consommés		
	2017	2018	évol	2017	2018	évol
	131 248 004 €	113 487 858 €	-13,5 %	107 279 717 €	98 548 989 €	-8,1 %

Cette diminution des dépenses interpelle la commission car elle se répercute sur l'ensemble des programmes, excepté les bourses, les petits équipements des apprentis et la réhabilitation des centres de formation qui enregistrent des crédits de paiements supérieurs à ceux de 2017.

S'agissant du bilan des interventions, la commission tient à faire remarquer qu'il n'est pas toujours aisé d'évaluer l'efficacité des actions et leurs résultats, en l'absence de rappel des objectifs.

Les axes suivants ont retenu l'attention de la commission :

1.1 Faire de la formation et de l'orientation des leviers stratégiques pour l'emploi

➤ Le CPRDFOP

La commission note que la mise en œuvre du CPRDFOP, validé en juin 2018, s'est traduite par le lancement de quelques travaux dont elle a cependant du mal à mesurer l'avancée, les effets ou à identifier le budget réalisé. C'est le cas du SIEG de la formation professionnelle pour lequel aucun crédit de paiement n'est indiqué dans le tableau « Mesures d'accompagnement ».

Ainsi, si elle relève la réalisation d'actions en matière d'orientation, en direction des branches professionnelles via l'accompagnement de filières, le soutien à l'OREF et l'approbation du principe d'un SIEG de la formation professionnelle, elle souhaiterait savoir si ces actions sont conformes aux objectifs que la collectivité s'était fixés. Les résultats ont-ils été atteints ? Le calendrier de mise en œuvre a-t-il été respecté ?

S'agissant du SIEG de la formation professionnelle, piloté et financé par la Région, il semble à la commission que celui-ci n'a pas connu l'avancée espérée : l'appel à manifestation d'intérêt n'a pas été publié comme prévu au second semestre 2018. Cela est regrettable car ce retard risque de repousser l'opérationnalité de ce dispositif, promu de longue date par la collectivité et vivement attendu des opérateurs de la formation.

1.2 Faire de l'apprentissage une véritable voie d'excellence

La commission relève avec intérêt que la collectivité a poursuivi son soutien en faveur de ce dispositif de réussite qu'est l'apprentissage et que le budget alloué (24 686 110 € en AP/AE et 23 902 315 € en CP) a été totalement utilisé. Pour autant, elle note que l'effort financier de la collectivité a été globalement moins important par rapport à 2018 : les engagements réalisés ont diminué de 9 % et les crédits de paiement consommés de -12 %.

Par ailleurs, elle constate que la volonté très forte de développer cette voie de formation à La Réunion ne s'est pas traduite sur le terrain par une augmentation du nombre d'apprentis en 2018. Faut-il y voir déjà les premiers impacts de la réforme « Loi avenir professionnel » ? Il aurait été intéressant de disposer de quelques éléments d'analyse de la baisse continue du nombre d'apprentis :

Année	2016	2017	2018
Nombre d'apprentis	4 900	4 650	4 207

Source : bilans d'activités de la Région

En vue du développement de l'apprentissage, la commission préconise une communication renforcée sur les nombreux atouts que présente cette voie de formation en direction des jeunes et des employeurs.

Enfin, la commission ne trouve aucun élément d'information concernant l'amélioration de la qualité des formations, la diminution des ruptures de contrat en cours de formation ou la mobilisation des acteurs régionaux alors que la collectivité s'était fixé ces objectifs dans ses orientations 2018. Elle avait souhaité également déployer un « Pacte entreprise citoyenne » qui n'est pas évoqué dans le bilan relatif à l'apprentissage. Aussi, la commission se questionne sur l'effectivité de ces actions et sur les résultats obtenus. Ces compléments auraient permis de mieux rendre compte de l'efficacité et de l'efficience des actions engagées.

1.3 Former pour accroître les compétences locales et favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Au-delà des dispositifs de formation habituels que la collectivité a continué à soutenir voire à renforcer, elle s'est aussi engagée en 2018 dans la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences, notamment de sa phase d'amorçage.

- **La mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences – convention d'amorçage**

La commission note avec intérêt la mise en place d'un avenant à la convention d'amorçage, suite aux mouvements sociaux de fin d'année 2018, qui a permis de prolonger la date des entrées en formation (4 132) à la fin mars 2019 et de poursuivre les actions de formation éligibles en 2018.

Elle tient toutefois à pointer la difficulté que rencontrent de manière récurrente les associations pour effectuer, dans des conditions sereines, la recherche des publics stagiaires et les inscriptions au vu des délais impartis. Aussi, la commission attire une nouvelle fois l'attention de la collectivité sur le phasage lié au lancement de ses marchés. Les consultations tardives générant des difficultés de fonctionnement pour les opérateurs, il est souhaitable que celles-ci interviennent en début d'année dans le courant du premier semestre et non pas vers octobre-novembre.

- **les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté**

La commission regrette de ne pas avoir toujours des informations pertinentes pour pouvoir apprécier l'efficience des dispositifs et outils mobilisés qui ne peut ici s'évaluer qu'à partir du nombre de stagiaires accueillis. Or, pour bon nombre d'entre eux, hormis la formation des personnes sous main de justice, la remise à niveau avec qualification, le « Tremplin vers l'emploi » et l'École de la 2^e chance, il est question de places agréées. Faut-il en déduire que ces actions de formation n'ont pas démarré en 2018 ? Il semble à la commission qu'à minima, les ateliers d'apprentissage en autonomie (3A) et les actions Entreprise d'entraînement pédagogique (EEP) évoqués dans le bilan n'ont fait l'objet à ce jour d'aucun marché public, les consultations intervenant au cours du second semestre 2019.

Les publics fragiles étant une cible prioritaire des actions à développer, il est indispensable que la collectivité veille à respecter scrupuleusement un calendrier d'actions des formations qui ne pénalise ni les opérateurs ni les stagiaires.

II – L'éducation

L'éducation et les lycées sont une compétence emblématique des régions. Pour 2018, la commission observe que l'action régionale en matière éducative, conduite au titre des compétences légales et d'une politique volontariste en faveur de la jeunesse réunionnaise, a été globalement conforme aux engagements pris lors des orientations et qu'elle s'est inscrite dans une continuité d'exercice. Elle s'est traduite par la mobilisation d'une enveloppe de 73,94 M€ en capacité d'engagement et de 74,25 M€ en crédits de paiement.

Si pour la majorité des programmes relevant de ce secteur, les taux de réalisation en engagement et en mandatement sont élevés (cf. tableaux p. 116 et 117), la commission constate toutefois que les dépenses totales consacrées à ce secteur n'ont guère progressé par rapport à 2017.

Éducation	Engagements réalisés			Crédits de paiement consommés		
	2017	2018	Évol.	2017	2018	Évol.
	74 M€	73,4 M€	-0,8 %	95 M€	74,25 M€	-21,8 %

Il aurait été intéressant que la collectivité analyse l'impact de cette baisse sur sa politique éducative. La commission l'invite à le faire pour les prochains exercices. Elle souhaiterait également que des indicateurs complémentaires soient donnés tels que la dépense en moyenne par lycéen et par étudiant en investissement et en fonctionnement afin de pouvoir mieux évaluer l'effort régional.

2.1 La politique régionale en faveur du patrimoine scolaire

- **Constructions neuves – Lycée « métiers de l'hôtellerie/tourisme » à l'Étang-Salé et lycée « métiers de la mer » au Port**

La commission constate certes la poursuite de la mise en œuvre du programme de constructions neuves. Elle reste toutefois inquiète du retard que prennent les opérations. Ces deux constructions sont en effet vivement attendues pour répondre à la croissance de la population scolaire et éviter un engorgement des classes dans les lycées existants. La commission appelle la collectivité à exercer une vigilance quant au respect des calendriers. En l'absence de précision du rapport, elle s'interroge en outre sur l'avancée des opérations d'extension des établissements existants prévues dans le schéma directeur des lycées.

- **Réhabilitation et mise aux normes des lycées**

La commission salue la poursuite du lourd programme de réhabilitation et de mise aux normes des lycées qui a donné lieu notamment à la livraison de 13 établissements. L'effort de la collectivité est vivement encouragé, car il s'agit bien de permettre à tous les lycéens d'évoluer dans un cadre propice à leur réussite.

Si l'investissement régional est indéniable, la commission s'interroge toutefois sur l'avancée des réhabilitations poursuivies en 2018. En effet, 15 des 18 chantiers mentionnés faisaient déjà l'objet d'une réhabilitation démarrée en 2016-2017³. Compte tenu de la durée indiquée (24 à 36 mois), la commission émet l'hypothèse que certains d'entre eux verront leurs travaux achevés en 2019.

Enfin, la commission s'interroge sur l'effectivité des opérations de grosses réparations programmées pour 8 établissements selon les orientations de 2018. Le bilan n'en fait pas état.

2.2 Les moyens financiers mobilisés en direction des EPLE

La commission relève avec intérêt l'accompagnement continu de la collectivité en direction des lycées publics et privés tout en regrettant que les crédits qui leur ont été attribués soient en baisse par rapport à 2017. Au regard de l'accroissement des effectifs des établissements, la part régionale ici consacrée en moyenne par élève est passée de 543 € à 492 €.

³ Orientations budgétaires 2018

Réalizations	2017	2018
	Crédits de paiement consommés 50 lycées – 47 140 élèves	Crédits de paiement consommés 50 lycées – 47 174 élèves
Dotations de fonctionnement	14 491 861 € moyenne/élève bénéficiaire : 307 €	14 732 567 € moyenne/élève bénéficiaire : 302 €
Dotations d'équipement	11 130 882 € moyenne/élève bénéficiaire : 236 €	8 988 169 € moyenne/élève bénéficiaire : 190 €

La commission souhaiterait être informée des résultats de l'étude relative à l'évolution des barèmes de calcul des dotations de fonctionnement et d'équipement des lycées, lancée en 2018.

2.3 La restauration scolaire

La commission félicite et encourage la collectivité à poursuivre chacune des actions qu'elle a entamées qui participent toutes à offrir un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous. Elle relève notamment le maintien du gel des tarifs de restauration et d'hébergement en faveur des familles ainsi que les initiatives prises pour améliorer la qualité de l'assiette et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le nombre de lycéens rationnaires étant au final peu élevé (environ 1/3), elle incite la collectivité à travailler davantage sur l'attractivité de l'offre en direction des élèves. L'ouverture de cafétérias publiques, poursuivie en 2018, gagnerait encore à se développer si elles répondent aux attentes des lycéens.

2.4 L'aide aux manuels scolaires

La baisse continue du nombre de bénéficiaires interpelle la commission : en 2018, seuls 12 635 élèves ont bénéficié de cette aide à la scolarité d'un montant de 50 €.

Année	2015	2016	2017	2018
Nb de bénéficiaires	37 928	23 182	21 209	12 635

Comment la collectivité explique-t-elle ce résultat ? Est-ce dû à la procédure, incomprise des familles ou jugée trop lourde ? Pour rappel, la commission a préconisé antérieurement la mise en place d'une démarche dématérialisée (attribution d'une carte nominative rechargeable) en vue de simplifier la procédure.

2.5 Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

• La diversification de l'offre de formations sur le territoire

La commission note l'intérêt marqué et le soutien que la collectivité accorde à l'objectif de diversification de l'offre de formation, notamment dans le champ de la formation professionnelle. Elle souligne que si la reconnaissance de l'importance de la voie professionnelle pour renforcer l'employabilité des élèves est clairement affichée, l'année 2018 n'a vu que 173 places ouvertes en plus. Si ce chiffre n'est pas négligeable, il est sans doute en-deçà des besoins exprimés par les élèves obtenant un baccalauréat technologique ou professionnel plus nombreux dans notre académie qu'ailleurs en France hexagonale et qui, trop souvent encore, s'inscrivent par défaut dans des filières universitaires généralistes non sélectives pour lesquelles leur chance de réussite est minime.

La commission relève également avec intérêt que la collectivité poursuit dans l'esprit de la loi NOTRe la mise en œuvre du SEFORRE approuvé en juin 2017. Si celle-ci répond en effet à une attente forte du territoire et des acteurs de l'enseignement supérieur, la commission aurait aimé davantage de précisions quant aux modalités opérationnelles de sa mise en œuvre en 2018.

Si elle salue par ailleurs la poursuite de l'accompagnement d'une large palette de formations portées par l'Université, l'ENSAM et l'ESA, elle regrette que la question de l'internationalisation des formations et celle de la mobilité des étudiants soient peu traitées alors même qu'elles figurent en filigrane dans les stratégies régionales (SEFORRE et SRDEII).

En effet, « accompagner les jeunes dans leur parcours de formation supérieure » devra de plus en plus intégrer un parcours de mobilité afin d'augmenter leur employabilité et d'optimiser leurs chances d'insertion professionnelle sur un marché de l'emploi toujours plus concurrentiel. Plus globalement, accompagner l'internationalisation de l'offre diplômante délivrée à La Réunion reviendra à consolider la construction d'un espace de mobilité régionale dans une économie de la connaissance en plein essor chez nos plus proches voisins. À ce titre, l'exportation des savoir-faire et des formations d'excellence délivrées sur notre territoire - sur la base de doubles diplômes et/ou de co-diplômation avec des partenaires du Grand océan Indien, de délocalisation de diplômes de licence et de master - pourrait s'inscrire utilement dans le pilier 7 « Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien ». Au moment où l'île sœur ambitionne de devenir le hub de l'ESR dans l'océan Indien, un accompagnement plus fort du volet mobilité régionale sous la forme de bourses de type ERASMUS-OI proposées par La Réunion permettrait de prendre une position de force dans cette nouvelle économie de la connaissance.

Enfin, « accompagner les jeunes dans leur parcours de formation supérieure » devrait passer par la mise en place d'une véritable politique linguistique ambitieuse - non visible en 2018 - favorisant l'acquisition de la langue anglaise pour tous les étudiants réunionnais". Un grand « Plan Anglais étudiant » permettrait de passer un cap important au moment où les compétences linguistiques deviennent des compétences obligatoires pour l'obtention d'un diplôme de licence (arrêté Licence du 30 juillet 2018).

• **L'accompagnement de la recherche/développement**

S'agissant de l'accompagnement de la recherche, la commission constate avec intérêt que la collectivité poursuit l'objectif d'une spécialisation intelligente (S3) conformément aux souhaits de la Commission européenne.

Elle salue la poursuite du financement des allocations régionales de recherche doctorale qui ont permis à 22 étudiants dont 5 issus de la zone OI de poursuivre leur parcours d'excellence en thèse. Cependant, elle regrette que les modalités de mise en œuvre de cette aide n'aient pas évolué vers une revalorisation de l'aide régionale comme annoncé dans les orientations.

Elle souligne l'intérêt de poursuivre l'accompagnement des jeunes docteurs dans le cadre d'allocations post-doctorales tout en s'étonnant de leur nombre assez réduit (5 en 2018) alors que la stratégie S3 et le SRDEII affirment l'importance des activités de R&D dans le contexte de l'économie de la connaissance.

La commission note également le lancement effectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en novembre 2018 avec un dépôt des dossiers au 31 mai 2019 en souhaitant au passage que l'instruction des dossiers de l'AMI, puis leur conventionnement, prennent moins de temps que lors de l'appel à projet recherche précédent.

Enfin s'agissant des infrastructures universitaires, elle salue la volonté de rééquilibrage nord/sud qui se traduit par l'aide à la construction de 300 logements dans le sud (200 à Saint-Pierre et 100 au Tampon). Elle prend également acte du transfert à l'État de trois opérations très importantes, tant en termes d'infrastructures de recherche (station du Maïdo, Station SEAS-OI) qu'en termes d'accueil des enseignants et chercheurs en mobilité internationale (Résidence d'accueil internationale).

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

SECTEUR : ÉGALITÉ DES CHANCES

I. Les mesures d'accompagnement en faveur de la jeunesse : prévenir et réduire le nombre de jeunes en décrochage en formation initiale

1.1 Le soutien aux classes transplantées

La commission rappelle sa satisfaction de voir la collectivité s'impliquer dans cette action volontariste. Ce dispositif, comme le note justement la Région est un moyen d'apprendre autrement mais constitue aussi une première expérience dans l'acquisition par le jeune d'une culture de la mobilité.

Comme le souligne la Région à la page 379 « la continuité territoriale et la mobilité revêtent une importance capitale pour [le] désenclavement du territoire » et « les jeunes sans diplôme sont 1.5 fois plus souvent en emploi quand ils ont séjourné hors de l'île pendant au moins 6 mois... ». Ces deux facteurs démontrent bien que l'orientation de la collectivité en faveur de la mobilité est judicieuse. Cependant la culture de la mobilité se construit lentement et la Région, en attendant de trouver une meilleure méthode, doit s'appuyer sur le dispositif des classes transplantées.

1.2 L'école de la deuxième chance (E2C)

La commission note l'intérêt que la Région porte à ce dispositif qui s'est traduit par un accompagnement renouvelé, avec le concours des fonds européens, en direction de la structure conformément à ses engagements.

	Prévisions 2018	Réalisations 2018
École de la deuxième chance	AE : 1 800 000 € CP : 1 800 000 €	AE : 1 774 022 € CP : 1 405 061 €

Elle retient également l'objectif poursuivi de doublement des effectifs de l'E2C pour la période 2015-2021 mais se demande si celui-ci est basé sur le taux de réussite au sortir de l'E2C, ce qui confirmerait l'efficacité du dispositif. Le bilan n'en fait pas état.

II. La prévention et la lutte contre l'illettrisme

Au regard du programme d'actions prévues dans les orientations 2018, la commission constate que les réalisations n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées d'un « Plan Marshall ».

Elle a en effet pris bonne note de la reconduction du programme spécifique « Cases à lire » et du dispositif « Compétences clés en situation professionnelle », la reprise des « Ateliers compétences clés » et enfin, le soutien à l'opération « Liv la Kaz » lancée pour la première fois dans quatre quartiers de l'île.

Pour autant, elle constate que les actions de formation sont intervenues tardivement en fin d'année et se poursuivent en 2019. Elle tient en outre à souligner, dans le prolongement de ses observations supra, tout l'intérêt que présenterait la mise en œuvre d'un SIEG de la formation professionnelle. Le conventionnement avec les opérateurs de la formation serait en effet ici plus pertinent car il susciterait une créativité, des expérimentations d'actions, de méthodes et d'outils auprès des publics bénéficiaires que ne permettent pas les marchés publics.

De même, il paraît judicieux à la commission qu'une bourse de recherche puisse être financée en vue de la mise en place de dispositifs d'aide innovants en direction des publics en situation d'illettrisme.

S'agissant des « Cases à lire », si la commission a bien conscience qu'il s'agit d'un dispositif de proximité intéressant, elle s'interroge toutefois sur les sorties positives (de l'illettrisme) qu'il génère depuis son lancement. Une évaluation tant qualitative que quantitative de ce programme permettrait une meilleure appréhension de son efficacité et de son efficacité, d'autant qu'il a mobilisé une nouvelle fois un budget plus de 700 000 € en mandatement.

	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018
Cases à lire	AE : 989 668 € CP : 851 831 €	AE : 982 753 € CP : 805 110 €	AE : 947 400 € CP : 767 403 €

Quant à l'opération « Liv la Kaz » qui a concerné une soixantaine de familles, la commission encourage vivement la collectivité et ses partenaires à l'essaimer dans d'autres quartiers afin de sensibiliser un public bien plus large de parents et d'enfants à l'importance de la lecture. Il est en effet primordial de prévenir l'illettrisme dès la petite enfance.

La commission n'a par ailleurs trouvé aucune information relative à :

- ✓ la réalisation d'une nouvelle enquête régionale (la dernière datant de 2011) visant à réactualiser les chiffres de l'illettrisme, apporter des éléments d'analyse plus fins et pertinents et proposer des actions de soutien dans divers secteurs ;
- ✓ l'intensification des actions éducatives familiales qui devait se traduire par une pérennisation et extension de l'action « aide à la parentalité » à toute l'île ;
- ✓ l'engagement des premières actions en direction des personnes porteuses de handicap en situation d'illettrisme.

Elle en déduit que ces actions n'ont pu être menées en 2018 alors qu'elles étaient prévues dans les orientations.

AVIS DE LA COMMISSION 3 « COHÉSION SOCIALE »

*Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation,
relations internationales, et coopération régionale*

L'examen par la commission 3 « Cohésion sociale » du bilan d'activités de la collectivité pour l'exercice 2018, appelle les observations ci-après.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

I - Sport

Le bilan d'activité fait apparaître que pour le secteur sport, en 2018, le total des engagements (investissement + fonctionnement) s'élève à 3 M € et le total des mandatements à 2,8 M €.

Une approche comparative avec le bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2017 et 2016 (cf. tableau ci-dessous) permet d'établir la tendance suivante :

	Réalisations 2016*	Réalisations 2017**	Réalisations 2018***	évolution (2018/17)
Engagements (€)	4 019 570	3 700 000	3 000 000	-18,92 %
Mandatements (€)	3 693 986	3 000 000	2 800 000	- 6,67 %

* : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2016

** : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2017

*** : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2018

La commission relève pour ce secteur une baisse de l'ordre de 19 % du montant des engagements entre 2017 et 2018 couplée pour cette même période, à une baisse de près de 7 % des mandatements. Pour rappel, ce total des engagements et des mandatements accusaient déjà respectivement une baisse de 8 % et 19 % entre 2016 et 2017.

Afin de mettre ces réalisations en perspectives avec le budget primitif 2018, il est rappelé les éléments budgétaires suivants :

BP 2018 Secteur Sport	Engagements		Crédits de paiement (CP)
Investissement (AP)	659 520 €		2 270 136 €
Fonctionnement (AE)	2 341 400 €		2 849 666 €
Capacité d'engagement (AP+AE) prévue au BP 2018	3 000 920 €	Total crédits de paiement prévus au BP 2018	5 119 802 €

À la lumière des données ci-dessus, la commission note que les engagements réalisés en 2018 pour ce secteur, soit 3 M €, restent, malgré la baisse significative (près de 19 %) enregistrée par rapport à l'exercice antérieur, en cohérence avec la capacité d'engagement de 3 000 920 €⁴ prévue au budget primitif 2018. Toutefois, la commission souhaite que ce niveau de soutien de la collectivité puisse se stabiliser afin de permettre au mouvement sportif de disposer d'une plus grande visibilité et se projeter sur du long-terme.

Le montant total des mandatements réalisés en 2018 soit 2,8 M €, affiche pour sa part un net décalage (plus de 2,3 M €) par rapport aux crédits de paiements (CP) prévus au budget primitif et qui s'établissaient à près de 5,12M €⁵. La commission avait déjà relevé un différentiel de cet ordre lors de l'analyse de l'exercice 2017 où les mandatements réalisés accusaient une différence de 2 M € avec les crédits de paiements prévus au budget primitif.

4 AP de 659 520 € + AE de 2 341 40 €

5 CP de 2 270 136 € en investissement + CP de 2 849 666 € en fonctionnement

1.1 Soutenir le développement des organismes sportifs régionaux

L'analyse des différentes réalisations budgétaires affichées permet à la commission de relever que 2 311 546€ ont été consacrés au fonctionnement global du secteur « Sport ». Ce montant est en cohérence avec les autorisations d'engagements prévus au budget primitif 2018 (2 341 400€). Par ailleurs, l'enveloppe spécifique consacrée au secteur des ligues et comités s'est élevée à 1,4 M€. Bien que conforme aux engagements prévus en la matière (AE de 1 425 400€), elle s'inscrit néanmoins en baisse (-12,5%) par rapport à l'enveloppe octroyée en 2017 (1 600 000€). À cet égard, la commission réitère à la collectivité ses craintes exprimées lors de son avis⁶ sur le bilan de l'exercice précédent et dans lequel elle soulignait les risques de précarisation des acteurs locaux du sport, liées à cette baisse continue⁷ de l'aide aux ligues et comités. Elle rappelle par ailleurs le contexte déjà difficile dans lequel interviennent ces structures avec notamment l'arrêt du dispositif des emplois aidés et son remplacement par les contrats « PEC ⁸» dont le taux de prise en charge par l'État est moindre.

1.2 Subvention d'équipement « sport » (petits matériels pédagogiques dédiés à la pratique sportive)

La commission relève que la totalité de l'enveloppe allouée dans ce domaine pour l'exercice a été utilisée (310 000 € en autorisation de programme et 387 798 € en crédits de paiements). Lors de l'analyse du projet de budget primitif 2018, la commission avait toutefois relevé que les autorisations de programmes inscrites en matière de subvention d'équipement étaient en baisse de 6 % par rapport à celles prévues au budget primitif 2017 (330 000 €).

1.3 Les déplacements aériens : favoriser les échanges sportifs et socio-éducatifs

La commission prend bonne note du soutien financier de 250 000 € accordé par la collectivité à l'ORESSE⁹. Elle constate ainsi qu'une enveloppe additionnelle de l'ordre de 120 000 euros par rapport à l'enveloppe moyenne accordée lors des exercices précédents (130 000 €) a été octroyée. Aussi, en l'absence, dans ce bilan, d'informations relatives à cette augmentation, elle considère que celle-ci s'inscrit vraisemblablement dans la perspective d'un meilleur accompagnement des déplacements sportifs et socio-éducatifs. La commission aurait néanmoins souhaité plus de précision sur cette démarche. Par ailleurs, elle reste dans l'attente de la concertation globale annoncée par la collectivité, avec l'ensemble des partenaires publics et l'ORESSE et destinée à mettre en œuvre une action plus pertinente et plus adaptée aux attentes du mouvement sportif local.

1.4 Financement des manifestations sportives

La commission relève que le soutien financier de la collectivité aux associations sportives pour l'organisation de leurs compétitions a considérablement diminué (266 296 € pour 40 projets soutenus en 2018 contre 611 900 € pour 128 projets soutenus en 2017). Elle aurait souhaité avoir des informations sur les éléments stratégiques ou contextuels ayant conduit à cette baisse significative des projets soutenus.

1.5 Les aides à l'équipement sportif des communes

La commission relève que de 2010 à 2018, l'effort financier de la collectivité sur ce dispositif représente un montant de 121 M € avec plus spécifiquement une enveloppe d'environ 7,2 M € pour l'exercice 2018. Pour mémoire, ce montant était de 8,4 M € en 2017.

6 Avis du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – p. 22/40

7 Enveloppe de 1,8 M € en 2016 ; 1,6 M€ en 2017 et 1,4 M€ en 2018

8 Parcours emploi compétence

9 Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs

La commission réitère ses encouragements afin que la collectivité maintienne ce dispositif qui répond à un besoin de rééquilibrage territorial en matière d'équipements sportifs et qui permet également de relancer la commande publique.

Par ailleurs, en ce qui concerne les équipements sportifs, la commission estime qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur la réhabilitation. Aussi, elle relève avec satisfaction que la majorité des subventions attribuées a été consacrée à la rénovation d'équipements sportifs communaux.

Enfin, la commission souhaite rappeler l'importance d'articuler ce dispositif avec le Schéma régional des équipements sportifs et le Schéma territorial pour le développement du sport, afin de mettre en œuvre une action concertée qui s'inscrirait tant dans une dynamique de rattrapage que de rééquilibrage du territoire.

1.6 Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI)

La commission note que dans le cadre de ce bilan, aucune des enveloppes budgétaires prévues pour ce projet d'Institut régional des sports de l'océan Indien, à l'exception de celle liée aux « études », n'a été véritablement déclinée. Ainsi, c'est près de 370 000 € en autorisation d'engagement ainsi que 296 000 € en crédits de paiement qui avaient été budgétisés pour l'exercice 2018.

Le présent bilan ne fait apparaître en termes de réalisation, qu'une autorisation d'engagement de 25 507 € et des crédits de paiement de 32 187 €, essentiellement au titre d'études.

Il avait pourtant été annoncé dans le projet de budget primitif 2018 que les premières actions dans le cadre de l'IRSOI seraient menées dès la fin 2017.

Pour la commission, ce projet qui avait pourtant connu des délais de mise en route remarquables, est en train de « marquer le pas ».

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

I- Égalité des chances

1.1 Cohésion sociale

Concernant l'action de la collectivité en matière de cohésion sociale la commission relève, notamment au titre des « mesures d'intérêt général », des niveaux de réalisation assez partiels pour 2018. En effet, les autorisations d'engagement réalisées dans le cadre de ces mesures s'élèvent à 80 000 € alors que celles prévues pour l'exercice 2018 étaient budgétisées à hauteur de 130 000 €, soit un taux de réalisation de 61,5 %. A titre indicatif, les autorisations d'engagement réalisées dans ce domaine en 2017 s'élevaient à 119 707 €.

De même, les crédits de paiement réalisés pour la mise en place de ces mesures s'élèvent à 89 307 € pour un montant budgétisé de 134 500 €, soit un taux de réalisation de 66,4 %.

Considérant le contexte social local, la commission estime que dans la mesure du possible, la totalité des enveloppes dédiées à ce type d'action devrait être consommée.

De manière plus détaillée, la commission a noté sur le plan des réalisations 2018 et au titre de l'engagement volontariste de la collectivité dans le champ de la cohésion sociale et en faveur d'une plus grande égalité des chances :

- le maintien au même niveau qu'en 2017, du soutien aux associations porteuses d'actions concourant à une plus grande égalité¹⁰ (enveloppe de 50 000 €) ;
- une hausse de 10 000 € de l'aide en faveur des actions de sensibilisation pour l'égalité hommes-femmes (enveloppe de 25 000 € versée en 2017 contre 35 000 € en 2018) ;
- une hausse de 6350 € de l'aide octroyée pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes¹¹ (enveloppe de 23 650 € versée en 2017 contre 30 000 € en 2018) ;

10 Co-financement de 2 organismes CDAD et ARAJUFA/ 20 antennes de Justice et du Droit réparties dans l'Île

- un quasi triplement de l'aide accordée au titre de la solidarité/médiation sociale¹² (34 800 € versés en 2017 contre 94 000 € en 2018).

La commission relève également au titre de cet exercice 2018, l'absence de versement d'aide au profit de la lutte contre les discriminations (5 000 € versés en 2017) ainsi que pour la prévention de la radicalisation à La Réunion dont la signature de la convention est intervenue en 2017.

1.2 Les actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé

L'examen des différentes réalisations budgétaires, notamment sur le plan des autorisations d'engagement concernant les aides aux associations médicales et médico-sociales ainsi qu'aux actions sanitaires et sociales, fait apparaître pour 2018 une intervention régionale à la hausse et conforme aux enveloppes prévues. Le tableau ci-dessous établit le comparatif avec les réalisations de l'exercice 2017 :

Unité : euro

Secteur		2018	2017	Evol. 2017/18
Aides associations médicales et médico-sociales	AE réalisées	184 845	97 360	89,86 %
	CP réalisés	165 052	103 689,89	59,18 %
Actions sanitaires et sociales	AE réalisées	217 407	80 500	170,07 %
	CP réalisés	136 831	173 535,56	- 21,15 %

Dans son avis¹³ sur le bilan d'activité de la Région pour l'exercice 2017, la commission avait, au regard des besoins locaux dans ce secteur de la santé, encouragé la collectivité à poursuivre et amplifier son soutien aux différents acteurs et notamment aux associations. Elle salue donc cet effort et l'invite à continuer cette démarche.

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

I- Coopération régionale

Pour 2018, l'examen du bilan relève que l'action de la collectivité en matière de coopération régionale s'est globalement inscrite en phase avec ses orientations, à savoir :

1. la poursuite de son intervention dans le domaine économique ;
2. le renforcement de la programmation au titre du programme InterregV océan Indien 2014-2020
3. la participation aux principaux ensembles régionaux de la Zone océan Indien.

Dans ce cadre, la commission relève la mise en place effective du « dispositif régional de coopération dans l'Océan Indien » financé sur les fonds propres de la collectivité et qui a permis, suite à un appel à projets, de sélectionner 14 projets sur un total de 27 réceptionnés. Elle note par ailleurs avec intérêt que si 10 projets retenus sont en lien avec de futurs projets INTERREG, 4 le sont en faveur d'actions éducatives ou touristiques à Madagascar et aux Comores.

11 Financement de l'enquête « virage 2017 – violences faites aux femmes et rapport de genre » (INED) ; soutien à des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement, Congrès de l'UFR.

12 Équipements et actions en faveur d'associations (Amis des marins, JMJ, Anciens combattants, An Gren Kouler...)

13 Avis du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – p. 24/40

La commission estime toutefois encore nettement insuffisante, la dynamique mise en œuvre par la collectivité et qui permettrait la promotion et le développement d'une coopération régionale au niveau associatif / non gouvernemental. Elle considère en effet que cette coopération entre les peuples constitue un volet indissociable de tout processus de coopération économique et passe avant tout par une approche de la dimension culturelle. Dans ce cadre, elle avait entre autres suggéré la constitution, par le biais des antennes locales, de bases de données à même d'identifier des interlocuteurs fiables et crédibles à l'attention du tissu associatif réunionnais, en vue d'établir des conventions bilatérales. De même, la commission avait également encouragé l'installation de bureaux et d'instituts en partenariat avec des institutions étrangères de la zone océan Indien, à l'exemple de l'institut Confucius abrité par l'université de La Réunion, afin de favoriser le développement d'activités linguistiques et culturelles, voire sportives. Enfin, elle rappelle que le développement d'une coopération entre les peuples passe par le développement renforcé d'une politique de mobilité pour les jeunes au sein de la zone océan Indien en s'appuyant et s'inspirant de grands programmes de mobilité internationale comme ERASMUS¹⁴, ISEP¹⁵ ou BCI¹⁶ avec un volet études et stages à l'étranger.

La lecture de ce bilan ne fait pas apparaître distinctement d'actions ou initiatives qui s'inscriraient dans cette démarche.

Par ailleurs, la commission prend également bonne note des deux événements significatifs intervenus en 2018 et qui influenceront de manière durable la politique de la collectivité en matière de coopération, à savoir :

- le pacte de confiance signé le 21 juin avec l'État et qui encadre le budget de la collectivité, limitant ainsi ses marges de manœuvre,
- le mouvement des « gilets jaunes » qui a mis en avant les aspirations économiques, sociales et économiques profondes de la population.

La commission prend acte du fait que ces deux événements ont amené la Région Réunion à repenser ses actions de coopération et de relations internationales et à œuvrer pour la mise en place d'une politique régionale résolument orientée vers le soutien à la création d'emplois et la valorisation des compétences réunionnaises.

1.1 La coopération économique

La commission relève pour l'essentiel que dans le cadre de sa politique d'ouverture, la collectivité a poursuivi en 2018, la consolidation de la dimension économique de ses partenariats avec de nombreux pays de la zone. Ainsi, cet exercice aura vu l'inauguration du bureau économique de la Région Réunion à Tianjin (Chine), de celui de Maputo (Mozambique) ainsi que l'inauguration de son antenne à Victoria (Seychelles).

1.2 INTERREG V océan Indien

La commission relève que pour sa deuxième année de programmation, le dispositif INTERREG V océan Indien a poursuivi un niveau de performance et de certification soutenue.

Elle note ainsi qu'au 31 décembre 2018, c'est un total de 127 projets¹⁷ (contre 77 au 31/12/2017) représentant un montant de dépenses éligibles de 36,5 M € qui est programmé, soit près de la moitié de la maquette (49 %). pour mémoire, ce taux de réalisation était de 31,9 % fin 2017.

14 ERASMUS : « European action scheme for the mobility of university students » est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités, les grandes écoles européennes et des établissements d'enseignement à travers le monde entier

15 ISEP : International exchange students program

16 BCI : (avec le Québec) bureau de coopération universitaire (ancien CREPUQ)

17 Dont 72 opérations sur le volet transfrontalier (Pays de la COI : Comores, Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles) et 55 opérations sur le volet transnational (coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie et les Terres australes et antarctiques Françaises)

En termes de gestion du programme, la commission constate avec satisfaction que le seuil de dégageant d'office du 31 décembre 2019 fixé à 5,8 M € n'aura aucune difficulté à être atteint puisque le montant total certifié s'élève dorénavant à 6,4 M €.

La commission souhaiterait néanmoins rappeler, en lien avec sa volonté de voir se développer également une coopération régionale favorisant la dimension linguistique, culturelle et non gouvernementale, sa demande de prise en compte des thèmes liés à l'Éducation populaire, le Sport et la Culture dans les axes prioritaires du programme INTERREG V océan Indien à travers l'émission d'appels à projets dans ces domaines. Ceci pourrait s'effectuer notamment dans le cadre de l'objectif thématique 10¹⁸ intitulé « *Investir dans l'éducation, les compétences et la formation* » et au travers des axes prioritaires 9¹⁹ et 10²⁰ libellés « *Élever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges* ».

1.3 La participation aux principaux ensembles régionaux de la Zone océan Indien

Sur ce plan, la commission retient principalement qu'en raison de la crise sociale intervenue dans l'Île en fin d'année, la collectivité n'a pu mettre en œuvre sa stratégie de rapprochement prévue notamment auprès de l'Association des États Riverains de l'océan Indien (IORA).

18 OT 10 de l'UE 2020

19 Axe IX – Transfrontalier

20 Axe X – Transnational

AVIS DE LA COMMISSION 4 « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

L'examen par la commission 4 « Cadre de vie et développement territorial durable » du bilan d'activités de la collectivité pour l'exercice 2018, appelle les observations ci-après.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^e GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

I- Projets structurants d'aménagement et de développement du territoire

Concernant **l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité**, la commission relève le peu d'avancées concrètes sur le projet et constate que l'action de la collectivité se fait a minima dans la limite de sa qualité de membre de droit du syndicat mixte. Aussi la commission partage l'intérêt de la collectivité de disposer d'un document stratégique précis comme elle l'évoquait dans le budget primitif 2018²¹ et souhaite une transmission rapide du projet de développement de l'aéroport à moyen/long terme. En l'absence de stratégie clairement définie, la commission s'interroge sur la vocation de cet espace.

La commission note la montée en charge du projet de la future **EcoCité Insulaire et Tropicale** notamment avec la création en décembre 2018 du GIP « EcoCité de la Réunion ». De plus, elle relève l'implication régionale dans ce projet, à travers notamment l'ouverture de 2 000 000 € d'AP²² dans le cadre de l'acquisition du foncier sur le secteur de « Cambaie Oméga » par l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR).

La commission aurait souhaité voir apparaître dans ce bilan, le positionnement de la collectivité suite à la publication des résultats de l'étude stratégique de développement du futur **pôle portuaire industriel et énergétique de Bois Rouge** présentée en décembre 2018.

Concernant le développement d'**Air Austral**, la commission relève que dans le cadre de la mise en place d'un partenariat stratégique avec Air Madagascar, la compagnie a contracté un prêt de 25 millions de dollars US. Pour mémoire, dans son avis précédent²³ et suite à l'augmentation de capital de la Sematra de 48 M € engagés en 2017 par la Région, conjointement avec la Caisse des dépôts²⁴ et consignation, la commission avait souhaité disposer d'un bilan intermédiaire de la stratégie mise en œuvre de même qu'une évaluation de la rentabilité financière des différentes dessertes aériennes assurées par la compagnie. Aussi, au vu de ce nouvel élément, cette demande d'évaluation est plus que jamais d'actualité d'autant plus que le prêt contracté par Air Austral dans le cadre de ce partenariat avec Air Madagascar bénéficie d'une garantie à hauteur de 50 % de la part de la Région Réunion et entraîne donc un risque financier sur des fonds publics.

21 budget primitif 2018 : « La Région reste dans l'attente du projet de développement de l'aéroport de Pierrefonds, aéroport international à vocation régionale, en complémentarité avec l'aéroport Réunion Roland Garros » (p. 34).

22 Autorisation de programme

23 Avis CCEE budget primitif 2018, p 18 : « Au regard de l'importance des fonds publics engagés dans cette opération, la commission suggère que la collectivité, en sa qualité d'actionnaire de la SEMATRA, puisse disposer en 2018 d'un bilan intermédiaire de la stratégie mise en œuvre de même qu'une évaluation de la rentabilité financière des différentes dessertes aériennes assurées par la compagnie régionale. »

24 Respectivement 38 millions pour la Région et 10 millions pour la CDC

II- La route du littoral

La présentation de ce bilan d'activité 2018 concernant **la poursuite du chantier de la Nouvelle route du littoral (NLR)**, ne fait pas mention de manière explicite des difficultés liées à l'approvisionnement en matériaux pour la réalisation de la partie en digue. Pourtant, à l'heure où une transparence de l'action publique est attendue par l'ensemble des Réunionnais et que chacun s'interroge sur la date de livraison de la NLR, la commission aurait souhaité que cette problématique soit abordée dans le document. Par ailleurs, la commission s'inquiète de savoir si une véritable réflexion existe concernant des pistes alternatives à la construction de la digue en mer.

La commission exprime sa satisfaction concernant la reprise du partenariat avec la mairie de Saint-Denis et la CINOR relative aux aménagements de la **Nouvelle entrée ouest** du chef-lieu (NEO). Elle estime en effet que la gestion d'une telle opération ne pouvait être traitée de façon autonome comme la collectivité en avait exprimé le souhait dans son projet de budget primitif 2018²⁵.

III- Mobilité durable – Transports et déplacements

En matière de mobilité durable, la commission déplore le taux de réalisation de **pistes cyclables** construites ou réhabilitées en 2018 qui est de 0 km sur une cible de 13,45 km fixée à 2020. Même si 8,5 km de pistes ont été construits depuis 2016, le décalage entre le réalisé et les objectifs fixés semble insurmontable pour 2020. Pourtant, la pratique du vélo doit être considérée comme un mode offrant une alternative au tout-automobile. Ceci d'autant plus que le contexte semble favorable aussi bien en termes d'avancées technologiques que dans un souci de cohérence avec les objectifs s'inscrivant dans le cadre de l'autonomie énergétique fixée à l'échéance 2030.

Pour les actions en faveur du transport et des déplacements, la commission relève que malgré une politique volontariste, le taux de réalisation de linéaire de **TCSP**²⁶ (3,8 km au 31/12/2016) n'a pas progressé en 2018 avec pourtant un objectif affiché de 11,7 km prévus à l'échéance 2020. Cependant, elle note avec intérêt la réalisation de 4 projets de création de voies réservées aux TC²⁷ portés par les EPCI dans le cadre du POE 2014-2020²⁸ et de 3 pôles d'échanges (Saint-Pierre, Bras-Panon, Saint-Gilles les Hauts) réalisés au même titre. Elle aurait toutefois souhaité avoir plus d'information concernant l'étude de transport personnalisé aérien portée par le TCO.

Au regard de l'affluence rencontrée sur les aires de **covoiturage** souvent saturées, la commission propose qu'un bilan de fréquentation soit effectué. Par ailleurs, elle note également que la mise en relation des utilisateurs n'est toujours pas opérationnelle alors même qu'il s'agissait d'un critère-clé lors de la désignation des lauréats de l'appel à projet lancé en 2017. Elle préconise enfin un maillage intermodal optimal offrant des temps de parcours attractifs au niveau des pôles d'échanges et insiste sur la nécessité de sécuriser les sites (vidéo-surveillance, vigiles, etc).

La commission salue les évolutions technologiques apportées dans **les Cars Jaunes** (Wi-Fi, billetterie virtuelle, système d'information passagers...) et considère que ces innovations devraient contribuer à inciter à l'usage des transports en commun.

IV- Le réseau routier national

Sur le **réseau routier national**, la commission souhaite attirer l'attention de la collectivité sur l'augmentation significative du trafic (+ 7,5 %) relevée sur la RN 3 au Tampon secteur des 400.

25 budget primitif 2018 : « Du fait du délai estimé des études nécessaires à l'aboutissement du projet NEO, non compatibles avec la mise en service programmée de la nouvelle route du littoral, la Région a engagé une opération autonome de traitement de l'entrée Ouest de Saint-Denis qui permettra l'entrée en ville des TCSP dans des conditions optimales à la mise en service de la NLR. » (p.71)

26 TCSP : Transport en Commun en Site Propre

27 TC : Transports en Commun

28 ZAC Beauséjour, ZAC Pierrefonds tranche 2, Entrée Ouest de St Pierre section 4 et 5 et La Possession

Au regard de ce taux, elle s'inquiète de la capacité du réseau actuel à absorber le trafic additionnel, notamment en l'absence de solution à moyen terme, depuis l'abandon du projet de « la route des géraniums ».

En termes **d'entretien et d'exploitation du réseau routier**, la commission souligne et salue la réactivité de la collectivité dans la réalisation des travaux de sécurisation de la RN5 « Route de Cilaos » suite aux événements climatiques début 2018²⁹. Les aménagements réalisés dans des délais réduits, ont permis le désenclavement du cirque assurant ainsi aux habitants la possibilité de circuler au quotidien sur un itinéraire plus sécurisé tout en préservant les intérêts touristiques.

V- Équipement de proximité dans les communes

La commission salue les initiatives réalisées dans le cadre du **Plan d'aide aux communes** notamment avec l'intégration de nouveaux champs d'intervention relatifs aux travaux liés aux établissements recevant du public (EPR) et les travaux relevant des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées pour les communes de moins de 15 000 habitants. La commission considère cette démarche adaptée, notamment au regard de la problématique liée à l'eau au niveau local.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

SECTEUR TOURISME :

Un secteur prioritaire, créateur d'activité et d'emplois à développer dans une économie insulaire

La commission note la progression constante du secteur en termes d'arrivées (+5,3%) et de recettes extérieures (+21%)³⁰ et ce malgré des éléments de contexte qui pénalisent la destination avec notamment la crise « gilets jaunes » entre novembre et décembre 2018, la crise requin et une épidémie de dengue fortement médiatisée.

Elle salue la prise en compte du marché local qui devient un élément à part entière du secteur en tant que marché à renforcer. La commission invite la collectivité à présenter un bilan global qui tienne compte de l'apport de ce marché intérieur avec le nombre d'emplois directs, indirects et les recettes qui à ce jour sont estimées à 750 M € soit 1, 2 milliards d'euros cumulés entre marché intérieur et extérieur.

Le tourisme reste un des rares secteurs économiques participant au développement endogène du territoire. Pour les jeunes réunionnais il constitue un secteur porteur d'espoir en matière d'emplois non délocalisables et de création d'entreprises. Aussi la commission encourage la collectivité dans sa politique volontariste, conforme aux engagements de la mandature menés dans ce domaine depuis 2010.

Par ailleurs, la commission note des avancées structurelles grâce à l'élaboration d'outils stratégiques opérationnels issus des travaux autour du SDATR³¹ permettant d'avoir une vision globale pour les 10 prochaines années. A ce titre la commission souhaite que des indicateurs autres que le nombre d'arrivées ou les recettes enregistrées fassent partie du bilan présenté par la collectivité et intègrent les critères de développement touristique **durable** grâce à des indicateurs sociaux et environnementaux.

29 Bilan d'activité 2018 : Une autorisation de programme de 100 M€ complémentaire a été mise en place pour sécuriser à moyen terme un premier tronçon (Les Aloès/îlet à Furcy) de cette route touristique (p.120).

30 Source : rapport IRT fréquentation 2018

31 SDATR : Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion adopté en Assemblée plénière le 22 juin 2018

La commission relève qu'une meilleure prise en compte du caractère transversal du tourisme avec un rendu des actions réalisées aurait été appréciable (transport, routes, économie sociale et solidaire, emplois verts, environnement, innovation, éducation, formation, culture, sport et biodiversité, etc.).

Au chapitre aménagement, la commission aurait aimé connaître la nature des 9 opérations soutenues par la collectivité au titre du POE FEDER. Ceci notamment afin de savoir si elles répondent aux attentes des professionnels du tourisme et des Réunionnais principalement au niveau de la valorisation des grands sites d'intérêt touristique que sont : le volcan, le Maido, le Piton des Neiges, la route des laves et bien d'autres sites pour lesquels des aménagements liés aux besoins élémentaires sont une urgence relevée par tous les visiteurs locaux ou extérieurs, (toilettes, propreté, services et accueil du public en milieu naturel).

La nature est le premier motif d'intérêt évoqué par les visiteurs, elle fait également partie de l'art de vivre créole. Aussi la commission demande un état des lieux et un calendrier sur l'avancement des travaux des chantiers touristiques structurants tels que : portes et itinéraires d'accès au Parc National, valorisation du massif du volcan, plan d'interprétation de la route des laves. Ces chantiers structurants sont essentiels au développement touristique de l'île.

Concernant le tourisme d'affaire, la commission note une baisse sensible de la fréquentation (8,5% en 2018) soit une baisse de 2,3% par rapport à 2017. Selon elle, sa part relativement modeste sur le marché touristique est à mettre en lien avec l'absence d'infrastructures adéquates du type Palais des congrès et centres de séminaires avec des hébergements intégrés ou à proximité immédiate et adaptés à des groupes. Comme elle l'a déjà souligné³², la commission insiste sur ce tourisme de niche qui peut avoir des retombées économiques potentielles non négligeables et qui constitue un axe stratégique dans la zone océan Indien.

1.1 Filière croisière

La commission note la progression du nombre de croisiéristes de +4,2 % par rapport à l'année 2017³³. De plus, concernant l'étude prospective lancée par la région et destinée à cerner les meilleurs lieux d'accostage des navires de croisière ainsi que les équipements et services associés, la commission invite la collectivité à intégrer dans cette étude un volet développement durable avec des prescriptions liées à la préservation de l'environnement.

1.2 Chèque promotion tourisme

Pourtant très attendu par les très petites entreprises, il semble que ce dispositif soit peu connu au vu du faible nombre de bénéficiaires en 2018 (2). La commission préconise un renforcement de la communication auprès des TPE.

1.3 Soutien au Comité régional du tourisme

La commission apprécie la présentation d'un bilan détaillé tenant compte des missions élargies de l'IRT et rappelant qu'à La Réunion, l'IRT cumule les missions d'un Comité régional du tourisme, assurant la promotion et d'un Comité départemental du tourisme pour l'aménagement, l'animation, la commercialisation. A ce titre, la commission apprécierait de disposer d'éléments financiers permettant d'évaluer la répartition budgétaire entre les missions qui lui sont dévolues.

1.4 Voie vélo régionale (VVR)

La commission considère le projet de VVR comme un élément structurant du territoire à la fois pour le tourisme et le transport. Toutefois, compte tenu du faible taux de réalisation, elle invite la

32 Avis CCEE bilan d'activité/CA 2017, p. 31

33 Source : rapport IRT fréquentation 2018

collectivité à candidater à l'appel à projet national « *continuités cyclables* »³⁴ proposé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et visant à soutenir des maîtres d'ouvrages publics pour la réalisation de projets d'infrastructures structurants dans l'objectif de restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables pour les mobilités du quotidien.

1.5 Gestion du risque requin

Compte tenu des préjudices subis, humains en premier lieu, mais aussi économiques et sur l'image de La Réunion et de son environnement (déséquilibre constaté de l'écosystème, pression sur les espaces lagunaires), la commission estime qu'au regard de l'urgence, la participation de la collectivité (1,20 M€ investis) doit permettre au CRA³⁵ et ses partenaires, d'engager l'opérationnalité des dispositifs en cours d'expérimentation, en particulier :

- la recherche sur les dispositifs individuels de protection électro magnétique. Ces équipements répulsifs sont utilisés par les surfeurs de La Réunion et proviennent d'Afrique du Sud, d'Hawaï et d'Australie. Ils pourraient être adaptés à d'autres utilisateurs (pêcheurs, baigneurs...) ;
- le déploiement du dispositif vigies requins renforcé pour la pratique du surf élargi aux zones de pratique pour toucher un public plus large ;
- les filets nouvelle génération en cours de test.

Ainsi le volet recherche et innovation doit être amplifié et accéléré pour rendre opérationnelles les phases de tests sur les filets de protection des plages et les équipements de protection individuels répulsifs.

La création de bassins de baignade, sujet prioritaire inscrit au COST est une alternative offerte pour un accès à des zones de baignade sécurisées. Cependant, la commission observe que les délais de réalisation ne sont pas compatibles avec l'urgence de la situation rencontrée sur nos plages et que les coûts liés au fonctionnement qui se reporte sur les petites communes seront un frein qu'il conviendra de lever au plus vite pour avoir des porteurs de projet sur l'ensemble du territoire littoral.

Enfin, la commission estime que le tourisme contribue au développement de l'emploi. Aussi elle suggère, qu'un indicateur soit créé comme pour le secteur « routes et transports », avec un rapport investissement et emplois générés³⁶.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE REUNIONNAISE

ÉNERGIE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET BIODIVERSITÉ

La commission note pour l'année 2018 la poursuite des travaux concernant la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour la période 2019-2023 et l'élaboration du Schéma Régional Biomasse (SRB) pour lesquels le CCEE a été consulté et a émis un avis.

La commission souligne l'engagement de la Région Réunion à travers une politique énergétique volontariste. Ceci notamment dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la PPE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables visant à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. Cependant, malgré les actions menées pour satisfaire à ces objectifs, la commission fait le constat qu'au regard de l'urgence climatique celles-ci ne sont pas à la hauteur des enjeux et doivent être mises en œuvre sans délais de façon plus affirmée.

Concernant la gestion des déchets et de la ressource en eau, la commission demande des résultats plus ambitieux par rapport aux objectifs fixés.

34 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e0>

35 Centre de Ressources et d'Appui pour la réduction du risque requin

36 La fédération nationale des travaux publics (FNTP) considère qu'1 M€ investis dans les travaux publics génèrent 8 emplois, dont 6 directs; 1 indirect et 1 induit.

En matière d'économie circulaire, la commission note la progression du nombre de structures soutenues par la collectivité, 32 au total, dépassant ainsi la cible des 25 structures prévue pour l'année 2020. Elle recommande que l'effort soit soutenu de façon pérenne afin de favoriser le développement des filières et réduire ainsi le volume des déchets à traiter.

La commission estime qu'en sa qualité de chef de file en matière de biodiversité, la Région Réunion doit mettre en œuvre des actions plus concrètes pour la préservation de la nature. Elle préconise donc que dans les missions dévolues aux emplois verts soit intégré un volet destiné à la lutte contre la prolifération des espèces végétales invasives.

Par ailleurs, la commission note que l'Agence régionale pour la biodiversité est encore au stade de préfiguration malgré une convention de partenariat signée avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et une enveloppe de 50 000 € engagée. En l'absence d'éléments concrets, la commission s'interroge sur l'avancée des travaux.

Concernant enfin les actions de sensibilisation à l'environnement (partenariat avec WWF, adhésions à des associations, organisation de journées thématiques), la commission note que la mise en œuvre du Pandathlon relève plus de la thématique « sport et santé » que de celle du développement durable. Elle suggère que le budget de fonctionnement alloué à cette manifestation (225 000 €) soit fléché vers des actions concrètes en matière de préservation de l'environnement de type « emplois verts ».

En matière de maîtrise de l'énergie, la commission salue l'initiative visant à accompagner, via des fonds FEDER, les collectivités locales dans des actions de conversion des éclairages publics pour des dispositifs plus économes et respectueux de l'environnement. Toutefois, la commission recommande de prendre toutes les précautions nécessaires en matière d'éclairage LED, dans la mesure où le dispositif peut avoir des incidences en termes de développement durable (filiale de recyclage liée aux ampoules à LED, protection de la faune...).

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

CONTINUITÉ TERRITORIALE

La commission relève une augmentation significative (+19 M€) suite à 2 décisions modificatives respectivement de 6 M€ et de 13,2 M€ au cours de l'exercice 2018, portant l'enveloppe initiale de 34 000 000 € en crédit de paiement à 53 718 713 €. Aussi, la commission s'interroge sur le rôle de l'État dans la prise en charge financière de ce dispositif et sur les limites qu'entend se fixer la collectivité quant à son financement. En effet, la Région Réunion prévoyait dans son budget primitif 2018 d'accentuer « *ses efforts pour demander à l'État d'optimiser les crédits dédiés à la continuité territoriale en faveur des Réunionnais sous la forme d'une dotation dont l'utilisation fera l'objet de rapports d'ordre financier et qualitatif* »³⁷.

Dans le même temps, la commission note que sur les 154 600 voyageurs, 1/3 des bénéficiaires ont un quotient familial inférieur à 6 000€ et 2/3 compris entre 6 000 € et 26 030 €. Au regard de ces indicateurs, il apparaît clairement que le dispositif ne profite pas en priorité aux catégories les plus nécessiteuses.

37 budget primitif 2018, p.218

AVIS DE LA COMMISSION 5 « MÉDIA, AUDIOVISUEL ET COMMUNICATION »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

Le rapport d'activité de l'exercice 2018 de la Région Réunion soumis à l'attention de la commission 5 « Média, audiovisuel et communication » du CCEE lui inspire les réflexions suivantes.

Mis en perspective des orientations budgétaires et du budget primitif 2018, ce rapport d'activité s'inscrit dans la cohérence et traduit celles-ci dans leur déclinaison opérationnelle.

I – Numérique

1.1 La dimension interne

La dynamique de dématérialisation et d'accompagnement au passage du numérique définie comme un des axes forts du projet de mandature a continué de s'opérer en 2018.

Au niveau interne, le passage à la dématérialisation et l'avancée des procédures d'e-administration se poursuivent, tant sur l'axe de la régulation institution-citoyens que sur celui du fonctionnement interne de la collectivité.

Si la commission salue l'avancée de cette démarche, elle aurait néanmoins souhaité un retour – au-delà du descriptif très précis des nouvelles solutions informatiques mise en œuvre – sur l'appréhension de ces nouvelles pratiques.

1.2 La formation professionnelle et la structuration des filières

Dans le champ de la formation, le numérique a constitué, en 2018, avec l'ouverture de la première année du BTS Audiovisuel et du BTS Système numérique – option Télécom/réseaux, un secteur répondant à la forte demande de qualification professionnelle dans ce domaine.

Sous un autre angle, la mise en place de plateformes numériques regroupant l'ensemble des aides susceptibles d'être sollicitées par un étudiant ou vulgarisant l'offre de formation dans sa globalité constituent un plus dans l'aide au quotidien du public étudiant et dans la cartographie des métiers et des filières.

Justement, sur le plan des filières, la commission salue le travail de structuration de la filière numérique dont le premier comité de filière numérique qui a eu lieu le 6 juillet 2018 est – avec la mise en place d'une cartographie des acteurs et d'un diagnostic des besoins – une première étape pour aboutir à un contrat de filière. Son objectif de mettre en cohérence l'ensemble des projets numériques du territoire en s'assurant de leur conformité au SRDEII et de fédérer dans une même instance les acteurs de la filière autour d'une ambition commune, s'inscrit dans la logique défendue par le CCEE d'un numérique générateur de création de valeurs et d'emplois locaux.

1.3 Numérique et économie

Plusieurs volets se déclinent sous cette bannière avec pour objectif de développer de nouveaux usages et services numériques créateurs de richesses et de développement :

- la mise en œuvre de plateformes de données Open Data à partir desquelles pourra se créer de la valeur ajoutée ;
- le portail de la création d'entreprise ;
- le chèque numérique à destination des entreprises.

À ce sujet, le faible volume mobilisé (47 dossiers subventionnés pour un montant de 69 701 €) interpelle cependant le conseil quant à la communication faite sur ce dispositif et sa connaissance par le public concerné.

1.4 Numérique et connaissances du territoire

La poursuite d'exploitation (PIMANT, PEIGIEO, ARCGIS) ou la mise en œuvre (3D Landsim) deux plates-formes numériques d'information géographique a contribué à une meilleure information en vue du développement du territoire.

Pour la commission, ces outils sont un complément important d'aide à la décision en ce qui concerne les dispositions relatives à l'aménagement du territoire.

II – Audiovisuel

La commission fait le constat de la forte évolution se produisant dans le domaine de l'audiovisuel. Si l'on compare simplement les deux dernières années, en prenant comme clef d'analyse les cinq items que sont l'aide à l'écriture, l'aide au développement, l'aide pour le court-métrage, l'aide à la production cinématographique, et enfin l'aide à la production audiovisuelle, on identifie aisément l'évolution du secteur.

43 projets en 2017, 62 projets en 2018, un quasi-doublement de l'accompagnement en matière d'aides au court-métrage et à la production cinématographique, une augmentation de 50 % de l'aide à la production audiovisuelle, le secteur se trouve dans une dynamique qui parle d'elle-même.

En revanche, et dans le même temps, alors que l'on constate une augmentation de 45 % du nombre d'aides accordées, la baisse de 10 % du montant global du financement de ces actions, passant de 3 307 163 € à 2 976 493 €, interpelle la commission qui aimerait en connaître les raisons.

Dans la forme que revêt le rapport d'activité, rien ne permet d'avoir des informations à ce sujet, ce qui est dommage et attire l'attention.

D'autant qu'un indicateur témoigne de l'impact important que revêt ce financement au sein de l'économie réunionnaise. En effet, Il a été déterminé que pour 2 276 493 € injecté dans l'économie du cinéma, le montant de dépenses locales en rapport a été de 12 040 900 €, soit 4,05 € pour un euro investi, un coefficient multiplicateur qui serait souhaité par nombre de structures accompagnées, dans d'autres domaines. La commission s'interroge donc sur une réduction de financement qui aurait le paradoxe de grever l'économie locale et aimerait connaître les raisons qui en ont été à l'origine.

L'autre constat dont se réjouit la commission est la reconnaissance de plus en plus forte de la création et de la production locale dans les festivals internationaux

Cristal du meilleur long métrage au Festival international d'Annecy 2018, pour l'un, court métrage sélectionné au FESPACO 2019 pour un autre, récompense de meilleur film d'animation de court-métrage aux Césars 2019, pour un troisième ; La Réunion se voit et s'affiche sur les écrans, alors même que les exemples cités ici ne sont nullement exhaustifs. On pense par exemple, à « Blake » de Vincent FONTANO, notamment, dont le film a été acheté par France 2.

2.1 Nouveaux dispositifs et diffusion des œuvres locales

Lancé en 2018, l'appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour l'animation du dispositif « Talents en court », nouveau dispositif national cofinancé par le CNC et visant à repérer et à accompagner des jeunes talents au potentiel artistique identifié, mais éloignés du réseau professionnel pour des

raisons sociales et géographiques a eu pour lauréate, l'association CINEKOUR. Une labellisation qui se traduit concrètement par le fait d'accompagner, pour cette association, une nouvelle génération d'auteurs locaux en leur permettant d'appréhender les usages inhérents à la réalisation d'un court métrage et donc l'émergence potentielle de nouveaux talents ce qui ne peut que réjouir la commission.

Tout comme, il se réjouit de la mise en place du dispositif « bourse de résidence » en 2018 qui a permis à une auteure réunionnaise qui avait réalisé le court métrage « Tangente » – Prix Océans 2016, sélectionné à la Quinzaine des réalisateurs du festival de Cannes 2017, sélectionné au César 2018 dans la catégorie du Meilleur court-métrage, lauréat du prix du public du Festival européen du film court de Brest – de se voir prendre en charge une partie des frais de déplacement et d'hébergement dans le cadre d'une participation à une résidence d'écriture nationale ou internationale, située en Bretagne. Une étape qui peut être prépondérante dans le passage du court au long-métrage.

Dans les dispositifs qui ont vu le jour en 2018, plusieurs constituent une aide qui auront un impact fort sur les futures productions avec pour finalité la promotion de la culture de La Réunion.

Afin d'encourager les collaborations entre les sociétés locales, nationales et internationales, un taux bonifié de 50 % des dépenses locales a été mis en place en 2018 pour les coproductions incluant au moins une société ayant déjà produit une ou plusieurs œuvres ayant un lien culturel fort avec La Réunion.

Une aide à la création musicale ayant un lien culturel fort avec La Réunion, un financement complémentaire pour les œuvres ayant une participation au scénario d'un auteur ayant déjà écrit une ou plusieurs œuvres audiovisuelles ou cinématographiques ayant un lien culturel fort avec La Réunion ou encore une aide à l'innovation artistique destinée à permettre le développement de nouveaux usages et services dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma réunionnais sont autant de dispositifs d'accompagnement à la création qui viennent répondre – et de manière fort positive – à l'interrogation de la commission émise dans son avis sur les orientations budgétaires 2018.